
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 octobre 2024 à 19 h
4243, rue de Charlevoix**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs;
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Martine Cardin, chef de division des ressources financières et matérielles
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire-rechercheuse
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

M. Hassan Lif, responsable de soutien aux élus
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39
M. Christian Komze, conseiller en développement communautaire au PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : 42

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé relativement à la journée du 30 septembre, soit la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation avec les peuples des premières nations.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de la représentante du PDQ 39. Mme Black souligne également la présence de M. Martin Duquette, directeur général par intérim du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île et de Mme Line Jalbert, directrice générale adjointe du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA24 10 237

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024, à 19 h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024, à 19 h, avec les modifications suivantes :

- Ajout de deux dossiers à la fin de la section Réglementation, soit les points 40.08 et 40.09.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.e.s

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clarak

Point d'information :

- Remerciements à celles et ceux qui sont venus rendre un dernier hommage à M. Marcel Parent en chapelle ardente le 23 septembre dernier à la mairie, ainsi que le lendemain au salon funéraire.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Marie-Clarak

Points d'information :

- Retour sur l'hommage de l'Arrondissement au musicien de jazz Oliver Jones, le 27 septembre dernier, à l'occasion de son 90e anniversaire. M. Jones qui s'est vu remettre un certificat honorifique et qui a été invité à signer le Livre d'Or de l'Arrondissement;
 - Retour sur la 15^e édition de Foire santé de Montréal-Nord 2024 le 28 septembre dernier, événement a eu lieu à la Maison culturelle et communautaire;
 - Souligne la 75e année de l'arrivée au Canada des sœurs de charité de Sainte-Marie.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Souligne le « Mois du Créole à Montréal » en ce mois d'octobre et annonce des activités;
 - Les collectes de résidus verts sont de retour tous les vendredis du 4 octobre au 29 novembre inclusivement. Rappel de quelques règles.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarak

Points d'informations :

- Le 26 septembre dernier, la TQMN a procédé à l'élection de nouveaux membres de son conseil d'administration, remerciements à ces nouveaux membres pour leur engagement. Remerciements également à toute l'équipe de travail de la TQMN sous la direction de M. Aziz Tabah;
 - Rappel de la période pour l'installation de votre abri temporaire pour voiture qui est du 15 octobre au 15 avril. Rappel de certaines règles à respecter.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Célébration de l'Halloween à Montréal-Nord et annonce des activités;
 - Souligne la victoire du kickboxer Samuel Bunche, jeune combattant de Montréal-Nord qui a remporté une victoire spectaculaire sur le ring du célèbre Madison Square Garden de New York, le vendredi 4 octobre dernier;
 - Hommage aux brigadiers et brigadières scolaires de Montréal-Nord (Charles, Gilles, Fatah, Joane, José-David, Lyne, Michel, Josée, Nathalie, Marie-Nancy, Céline, Aïcha, René, Jacques, Diane, François, Gaëtan, Carole, Claude, Gilles, Sylvie, Patricia, Marcella, Monique, Ghislain, Luc, Elisabeth, Véronique, Jean, Lise, Carolina, Julie, Michel, Carole, Jacques, Yann-Éric, et Carmen);
 - Hommage à Mme Marjolaine Dupuis, retraitée depuis juin dernier, qui a occupé le poste de directrice générale du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île et qui s'est beaucoup impliqué dans le secteur de l'éducation à l'arrondissement tout au long de sa carrière. Invitation à signer le livre d'or de l'arrondissement.
-

Suspension de la séance à 19 h 40.

Reprise de la séance à 19 h 45.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 47.

Question des citoyens présents dans la salle :

Mme Assunta Meo

- Problématique de transport, vitesse, trafic sur des Récollets, demande de dos d'âne
- Problématique de rassemblements, de consommation d'alcool, de divers bruits près du parc des Récollets

Mme Michelle Silvaggio

- Demande de vignette pour la rue Peter-Curry, problématique de stationnement
- Ruelle verte près de Saint-Michel et Prieur très sale, consommation de drogue et passage de voitures

M. Michel Robitaille

- Enjeux de sécurité au Triangle Fleury
- Problématique au niveau de son adresse sur rue

M. Robert Guilbault

- Projet du réseau vélo-express de la Jeunesse à des Récollets

M. Pierre Lacombe

- Voiture stationnée depuis 3 mois sur Saint-Vital entre Gouin et Henri-Bourassa

Mme Bianca Perrez

- Projet de piste cyclable sur Henri-Bourassa

Mme Carmel-Antoine Bessard

- Événements privés aux abords du domaine public près des trottoirs, salons de coiffure, etc. – contraventions pour ce type de nuisances/bruit

Questions reçues via le formulaire électronique :

M. Martin Prud'homme

- Réfection du boul. Sainte-Collette – chaussée en mauvaise état

Mme Isabelle Petitpas

- Réfection du boul. Saint-Collette – chaussée en mauvais état

Mme Mélanie Lapierre

- Enjeux de sécurité relativement au projet de corridor de mobilité durable / SRB

Mme Renée Dagenais

- Projet Rêver Gouin et mise à sens unique

M. Évangéliste Castilloux

- Stationnement des minibus scolaires en zone blanche

M. Julien Rioux

- Prolongement de la piste cyclable sur Amos jusqu'au centre commercial Henri-Bourassa
- Verdissement des saillies permanentes

M. Jean-François Gagné

- Travaux de sécurisation des déplacements à pied et à vélo entre Sainte-Colette et Langelier

Mme Fatima Salazar Gomez

- Mise à sens unique de la rue Salk entre Gouin et Charlevoix d'ici 2025

Mme Amélie Parent McGarrell

- Sens unique du boul. Gouin avant le réaménagement du boul. Henri-Bourassa

Fin de la période de questions du public à 20 h 30.

Suspension de la séance à 20 h 30.

Reprise de la séance à 20 h 40 et suspension de celle-ci afin de procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Réouverture de la séance ordinaire à 21 h 15.

CA24 10 238

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA24 10 239

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 septembre 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1249864009

CA24 10 240

Octroyer à la firme GBI experts-conseils inc., pour un montant maximum de 15 000 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels afin de préparer le dossier de carboneutralité de l'immeuble du centre sportif de Montréal-Nord relativement au dépôt d'une demande de subvention au programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à la firme GBI experts-conseils inc., pour un montant maximum de 15 000 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels afin de préparer le dossier de carboneutralité de l'immeuble du centre sportif de Montréal-Nord relativement au dépôt d'une demande de subvention au programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout document en lien avec le contrat de services professionnels;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

(M. Abdelhaq Sari donne certaines informations sur ce point)

20.01 1247857002

CA24 10 241

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 5 199 \$ aux 3 organismes suivants : 4 399 \$ au Club de natation Montréal-Nord (CNMN) pour leur programme d'activités " Le CNMN en action cet automne" qui se tiendra du 23 novembre au 15 décembre 2024, un montant de 500 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour l'activité "Méritas 2024" qui a aura lieu le 25 octobre 2024 et un montant de 300 \$ pour l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Montréal-Nord (AQDR Montréal-Nord) pour les "Célébrations du 30e anniversaire de l'AQDR Montréal-Nord" qui aura lieu le 22 novembre 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 4 399 \$ au Club de natation Montréal-Nord (CNMN) pour leur programme d'activités "Le CNMN en action cet automne" qui se tiendra du 23 novembre au 15 décembre 2024;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour l'activité "Méritas 2024" qui aura lieu le 25 octobre 2024;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraités et préretraitées Montréal-Nord (AQDR Montréal-Nord) pour les "Célébrations du 30e anniversaire de l'AQDR Montréal-Nord" qui aura lieu le 22 novembre 2024;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249738009

CA24 10 242

Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Fondation de la Visite pour le financement de l'activité du BBQ des papas en partenariat avec Hors Pères qui a eu lieu le 17 août 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Fondation de la Visite pour le financement de l'activité du BBQ des papas en partenariat avec Hors Pères qui a eu lieu le 17 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1243573016

CA24 10 243

Entériner une contribution financière de 200 \$ à l'organisme Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour le financement des activités de la Fête Nationale 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi
appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 \$ à l'organisme Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour le financement des activités de la Fête Nationale 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1243573019

CA24 10 244

Accorder des contributions financières totalisant 4 950 \$ aux 11 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi
appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 4 950 \$ aux 11 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, réparties de la façon suivante :

Club de l'âge d'or des aînés Complexe Langelier	500 \$ (Club des Aînés Complexe Gouin-Langelier)
Club de l'âge d'or de la résidence du Confort	400 \$ (Résidence du Confort)
Comité de loisirs-Résidence Sault-au-Récollet	500 \$ (Résidence Sault-au-Récollet)
Les Tourterelles des Habitations Pelletier	500 \$ (Habitations Pelletier)
Cercle des Loisirs Portofino inc.	500 \$ (Cercle des Loisirs Portofino inc.)
Club de l'âge d'or Le Riverin-Les tours Gouin	500 \$ (Club de l'âge d'or "Le Riverain" de Montréal Nord-Les Tours Gouin)
Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin (comité de loisirs)	350 \$ (Centre d'hébergement Champlain Gouin)
Les habitations les Boulevardads (OSBL) Montréal-Nord)	250 \$ (Les Habitations les Boulevards de FontaineBleau)
FontaineBleau	500 \$ (Loisirs Domaine Fontainebleau)
Manoir Aimé-Léonard	450 \$ (Club d'âge d'or Manoir Aimé-Léonard)
Angelica-Les Cascades	500 \$ (Cercle de l'âge d'or Angelica-Cascades)

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1243573020

CA24 10 245

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari
appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247606023

CA24 10 246

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1247606024

CA24 10 247

Autoriser une dépense maximale de 59 005,17 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition d'environ 50 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 59 005,17 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition d'environ 50 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247606025

CA24 10 248

Autoriser une dépense de 500 \$ à Maisons de transition de Montréal inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets organisé par la Maison St-Laurent qui aura lieu le 24 octobre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année 2024.

(Mme Christine Black déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ à Maisons de transition de Montréal inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la tenue de la Soirée Accords vins et mets organisé par la Maison St-Laurent qui aura lieu le 24 octobre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1243573017

CA24 10 249

Autoriser une dépense de 250 \$ à la Fondation Succès des Entrepreneurs pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la 4e édition de la Soirée de dévoilement des nominés qui aura lieu le 20 octobre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$ à la Fondation Succès des Entrepreneurs pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la 4e édition de la Soirée de dévoilement des nominés qui aura lieu le 20 octobre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1243573018

CA24 10 250

Autoriser une dépense au montant maximal de 422 372,16 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la saison hivernale 2024-2025. Appel d'offres public 24-20538 - Entente-cadre à venir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense au montant maximal de 422 372,16 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la saison hivernale 2024-2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1245579001

CA24 10 251

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA19-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier l'indexation du traitement.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier l'indexation du traitement;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA19-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier l'indexation du traitement.

40.01 1247987018

CA24 10 252

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA19-10-0009-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0009-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA19-10-0009-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural.

40.02 1247987017

CA24 10 253

Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 19 septembre 2024;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1247040003

CA24 10 254

Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-064 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant 30 logements au 5601, boulevard Léger, soit le lot 1 096 224 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 19 septembre 2024;

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-064 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant 30 logements pour le 5601, boulevard Léger en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille RM26-569, afin d'autoriser trois étages au lieu de deux;
- De déroger à la grille RM26-569, afin d'autoriser une marge arrière de 9 mètres au lieu de 15 mètres;
- De déroger à l'article 76.2, afin d'autoriser l'utilisation de panneaux d'aluminium comme revêtement à divers endroits sur le bâtiment;
- De déroger à l'article 92.24, afin d'autoriser la construction d'une entrée charretière sur la voie publique la plus importante;
- De déroger à l'article 93, afin d'autoriser qu'une partie de l'allée piétonne en façade soit d'une largeur supérieure à 1,5 mètres.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 224 du cadastre du Québec, soit le 5601, boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1244602002

CA24 10 255

Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le second projet de Règlement RGCA13-10-0007-8 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 19 septembre 2024;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement RGCA13-10-0007-8 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1248303002

CA24 10 256

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : autoriser l'usage « entrepreneur » pour le bâtiment situé au 10828-10830, avenue Racette, sur les lots 1 300 061 et 2 661 920 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation par un usage conditionnel « entrepreneur » du 10828-10830, avenue Racette;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté la résolution sera nulle et sans effet;

QUE la superficie de plancher occupée par l'usage conditionnel « entrepreneur » ne doit pas excéder 297 m²;

QU'aucun entreposage d'équipement soit effectué à l'extérieur du bâtiment;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET ce conformément aux documents déposés le 19 juillet et 14 août 2024;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 300 061 et 2 661 920 du cadastre du Québec, soit le 10828-10830, avenue Racette.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1248311007

CA24 10 257

En vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière, permettre l'ajout d'arrêt à l'intersection de la rue de Castille et de l'avenue Racette ainsi qu'à l'intersection de l'avenue Claude-Legault et de la rue des Glaïeuls.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

Conformément au Règlement 1570 sur la circulation routière dans les limites de l'arrondissement :

QUE soit autorisée la demande suivante :

- Permettre l'ajout d'un arrêt quatre directions à l'intersection de la rue Castille et de l'avenue Racette,
- Permettre l'ajout d'un arrêt trois directions à l'intersection de l'avenue Claude-Legault et de la rue des Glaïeuls.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1247177005

CA24 10 258

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser la construction de deux bâtiments bifamiliaux de deux étages avec un logement au sous-sol, en remplacement du bâtiment bifamilial situé au 10861-10863, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 791 du cadastre du Québec (subdivisé en deux nouveaux lots : 6 621 506 et 6 621 507), le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Attendu qu'à la suite d'une nouvelle analyse du dossier par les élus et nonobstant les recommandations de l'administration, les élus proposent la poursuite du projet, soit de permettre la construction de deux bâtiments bifamiliaux de deux étages avec un logement au sous-sol, en remplacement du bâtiment bifamilial situé au 10861-10863, avenue Leblanc sur le lot 1 174 791 du cadastre du Québec (subdivisé en deux nouveaux lots : 6 621 506 et 6 621 507).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari, Mme Christine Black, Mme Chantal Rossi et M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit acceptée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction de deux bâtiments bifamiliaux de deux étages avec un logement au sous-sol, en remplacement du bâtiment bifamilial situé au 10861-10863, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 791 du cadastre du Québec (subdivisé en deux nouveaux lots : 6 621 506 et 6 621 507).

Adopté à l'unanimité.

40.08 1248311006

CA24 10 259

Statuer sur une décision du comité de démolition comme suite à un appel, à savoir : Confirmer le refus de la demande de démolition du bâtiment bifamilial situé au 10861-10863, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 791 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles.

Attendu qu'à la suite d'une nouvelle analyse du dossier par les élus et nonobstant les recommandations de l'administration, les élus proposent la poursuite du projet, soit d'accepter la demande de démolition du bâtiment bifamilial situé au 10861-10863, avenue Leblanc sur le lot 1 174 791 du cadastre du Québec.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari, Mme Christine Black, Mme Chantal Rossi et M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit acceptée, conformément au Règlement RGCA06-10-0010 régissant les démolitions, la demande de démolition du bâtiment familial situé au 10861-10863, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 791 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1243827003

CA24 10 260

Modifier la résolution CA24 10 094 afin que soit remplacée la date du 6 avril 2024 par la date du 7 septembre 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA24 10 094 afin que soit remplacée la date du 6 avril 2024 par la date du 7 septembre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1246562002

À 21 h 27, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Levée de la séance ordinaire à 21 h 27 et réouverture de la séance extraordinaire.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2024.